

**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

**Herausgeber:** Le messager suisse

**Band:** 37 (1991)

**Heft:** 23

**Rubrik:** Revue de presse

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Nouvelles en provenance des cantons suisses.

## FRIBOURG

### 700ème anniversaire dans le canton de Fribourg

Les Fribourgeois, pour fêter le 700ème anniversaire de la Confédération, seront invités à une rencontre aussi bien avec leur patrimoine et leur histoire, qu'avec les créateurs locaux ou les autres cultures du monde. Les "Journées du patrimoine" serviront de fil conducteur au programme fribourgeois, devisé à 2,5 millions de frs.s. Elles auront lieu successivement dans chacun des 7 districts, sur les thèmes de la découverte des couvents de Fribourg (Sarine), de la rencontre et de la confrontation des cultures (Singe), du Vully (Lac), des vieux métiers et des traditions campagnardes (Veveyse), du patrimoine alpestre (Gruyères), du Moyen-Age à Estavayer-le-Lac (Broye) et du vitrail contemporain (Glâne). Quant à la rencontre avec les créateurs, elle se fera grâce à une exposition d'oeuvres de Tinguely dans les jardins et au Musée d'Art et d'Histoire et à une série de création lors du festival de Belluard. La rencontre avec le monde se fera par le biais des Rencontres folkloriques internationales. Le programme fribourgeois comprendra également une jour-

née officielle le 28 juin, sans oublier l'aménagement d'une partie de la "Voie Suisse". Par ailleurs, tout au long de l'année, des échanges scolaires, sportifs et culturels entre Fribourg et Soleure ponctueront l'année. De plus, une histoire du canton de Fribourg, résumé illustré de celle d'il y a 9 ans pour fêter les 500 ans de son entrée dans la Confédération, sera publiée. En ce qui concerne le programme d'intérêt national, rappelons que la cité accueillera deux expositions de photographie, "Voir la Suisse autrement" et "Autrement dit". Se déroulera aussi, dans 14 localités du canton, une fête suisse du théâtre amateur et, dans 25 localités, des créations présentées par 3.000 jeunes musiciens et chanteurs venus de tout le pays et du Liechtenstein. Enfin, les 14 meilleurs groupes de rock amateurs de Suisse (sur les 200 qui s'étaient présentés) donneront des concerts à Fribourg. De son côté, le centre sportif de Montilier accueillera "Memoria", un spectacle reprenant une quinzaine de légendes populaires suisses et joué par 400 chanteurs, danseurs et musiciens.

## GENEVE

### Affaire New Century Trading: avocat libéré

La Chambre d'accusation de Genève a remis en liberté l'avocat genevois incarcéré depuis le 15 octobre dernier dans le cadre de l'affaire New Century Trading (NCT) pour une escroquerie portant sur 30



Genève.

millions de frs.s. et dont le principal responsable, un Suisse-Hongrois, est en fuite. L'avocat a été libéré à la condition expresse qu'il demande sa radiation des barreaux genevois et vaudois. Dans cette affaire, l'avocat a joué le rôle de rabatteur. On lui reproche d'avoir incité plusieurs personnes à confier des fonds dont il donnait la gérance au directeur de la société fribourgeoise NCT (en faillite depuis lors). Ce dernier, actuellement en fuite en Hongrie, offrait des rentabilités de 15% par trimestre, soit 60% par an à ses clients. L'avocat recevait une commission de 5% sur les fonds qu'il amenait. A partir de l'automne 89 toutefois, les difficultés ont commencé et les investisseurs n'ont plus touché ni les rentabilités promises, ni leur capital. L'avocat libéré avait aussi investi de l'argent dans cette affaire. Il a perdu, selon ses défenseurs qui l'on dépeint comme une "victime", quelque 700.000 frs.s. Les plaignants, au nombre de cinq, ont subi une perte de 460.000 frs.s. sur les 50 millions de cette affaire, ont-ils précisé. Sur six parties civiles représentées à l'audience, deux ne se sont pas opposées à la mise en liberté de l'avocat, décision à laquelle le Parquet s'opposait. Inculpé d'escroquerie, de gestion déloyale

et d'abus de confiance, l'avocat avait été arrêté en même temps que deux autres rabatteurs toujours détenus. Le directeur de NCT, Gabor K., est en fuite depuis décembre 1989, date du dépôt des premières plaintes pénales. Il s'est réfugié dans son pays d'origine où il a été inculpé par voie de commission rogatoire. D'autres commissions rogatoires vont partir prochainement vers la Hongrie.

## SCHAFFHOUSE

### Nomination des premiers citoyens de Schaffhouse



Le Grand Conseil du canton de Schaffhouse vient de procéder à l'élection des présidents du Grand Conseil et du Conseil des Etats pour 1991. Par 70 voix contre 72 valables, le chef du département de l'éducation, Ernst Leu, a été élu Président du Conseil des Etats, alors que la présidence du Grand Conseil est revenue au socialiste Hans Stocker par 70 voix sur 75 bulletins valables.

## SOLEURE

### Ouverture du 700ème : 250 ramoneurs à Soleure

Si croiser un ramoneur porte chance\*, alors les Soleurois ne

devront pas en manquer en 1991. En effet, 250 ramoneurs venus de toute la Suisse se sont retrouvés le 1er janvier à Soleure pour l'ouverture des festivités du 700ème anniversaire de la Confédération. Le canton de Soleure désirait souhaiter de cette façon une heureuse année aux autres cantons. Ce fut aussi pour Marco Solari, Délégué au 700ème, l'occasion de s'exprimer sur la culture politique qui forme selon lui le ciment de la Suisse, à savoir le fédéralisme, la tolérance de la majorité alémanique, la liberté, la dignité humaine, la démocratie et la solidarité. Représentant de la minorité réthoromane et vice-président de "Rencontres 91", Toni Cantieni a, pour sa part, invité le peuple suisse à perpétuer sa longue et éprouvée tradition de solidarité et à cultiver les relations avec l'étranger.

(\* comme l'a souligné la Landamann Cornelia Füeg dans son allocution de bienvenue, croiser un ramoneur ne porte pas automatiquement chance. Encore faut-il que ce dernier vienne de gauche, qu'il porte son chapeau et qu'il ait tous ses instruments avec lui. Si l'échelle manque, cela porte malheur. A Soleure, la prudence était donc de mise ce 1er janvier).

## TESSIN

### Bientôt un seul ministère public

Les deux parquets tessinois seront prochainement réunis en un seul. Cette décision, le Parlement cantonal l'a prise à

l'unanimité : l'existence de deux ministères publics (celui du Sopraceneri à Bellinzone, et celui du Sottoceneri à Lugano) ne correspondaient plus aux exigences actuelles, liées à la lutte contre les trafiquants de drogue et au crime organisé sur le plan international. Un procureur général prendra la tête du Ministère public unifié qui aura son siège à Lugano. Comme le souligne le directeur du département tessinois de la justice, Pietro Martinelli, le canton attend plus d'efficacité d'un ministère public unique. La prochaine étape consiste en la suppression du juge d'instruction : d'ici deux à trois ans, le code de procédure tessinois sera revu dans cette nouvelle optique. Avant que le nouveau parquet unifié ne s'installe à Lugano, il faudra encore laisser passer le délai référendaire.

## VALAIS

### Le Valais forme des jeunes de l'Est

En février 1990, le Conseil d'Etat valaisan décidait d'allouer un crédit annuel de 150.000 frs.s. à la formation professionnelle d'étudiants des pays de l'Est. 6 Polonaises et 1 Roumain vont ainsi suivre pendant 3 ans une formation complète dans une des écoles techniques du canton : 4 Polonaises sont actuellement inscrites à l'Ecole du Tourisme de Sierre et les deux autres à l'Ecole d'informatique. Quant au jeune Roumain, il se forme aux techniques de la communication à Monthey. Au printemps prochain, sept jeunes

entameront à leur tour un cycle d'étude : certains suivront la filière de l'Ecole d'agriculture et deux jeunes filles sont d'ores et déjà inscrites à l'Ecole d'infirmières. Cette forme d'aide offerte par le Valais a rencontré un écho très favorable dans les pays concernés. Au point que des dizaines de candidatures ont dû être écartées. Arthur Darbellay, le délégué du gouvernement valaisan pour ce dossier, espère que d'autres cantons suivront la même voie. "Si quelqu'un a faim, dit-il en rappelant un proverbe chinois, ne lui donne pas le poisson mais apprends-lui à pêcher".

## VAUD

### 700ème anniversaire de la Confédération : étapes brûlées et voie ferrée coupée

Cela ne devait pas plaire à certains, que le canton de Vaud commence si tôt la célébration du 700ème : une grande partie des invités du comité vaudois pour le 700ème, qui avaient pris le train circulant entre Villars et Bretaye ont dû, le 31 décembre au soir, faire la moitié du chemin à pied. Deux sapins avaient été malencontreusement placés sur les rails... Selon les premières estimations, les dommages pourraient atteindre 300.000 frs.s. (les arbres, en tombant, ont arraché la caténaire sur 250 mètres). Quant à l'explication d'un tel acte, qui n'a pas été revendiquée, diverses hypothèses ont été avancées : les enquêteurs pensent à des adversaires des célébrations du 700ème ou, plus généralement, à des adversaires des autorités fédérales. Ou bien encore la rumeur parle d'opposants à la CEDRA (la station de Villars-Bretaye appartient à la commune d'Ollon).

### Edipresse rachète "Animan"

Le groupe lausannois Edipresse s'agrandit : la première revue suisse de grand reportage "Animan" vient de lui être vendue par son fondateur, Daniel Quinzani. Ce dernier, qui conservera la responsabilité éditoriale de la revue, explique ce rachat par le besoin d'expansion de la revue. "Animan", revue fondée en 1980 et tirant à 150.000 exemplaires, a connu jusqu'alors un développement continu. Edipresse devrait lui apporter le plus qui l'aiderait à voir encore plus grand.

## ZURICH

### Les "Neue Zürcher Nachrichten" au bord du gouffre

Le quotidien catholique zürichois "Neue Zürcher Nachrichten" (NZN) est au bord du gouffre. Une assemblée générale extraordinaire doit décliner ces jours de l'arrêt de la publication fin avril. Si la vague de désabonnements se poursuit en début d'année, la cessation de parution pourrait même intervenir plus tôt. Les NZN, qui entrent dans leur 95ème année, étaient depuis quelques temps en proie à des difficultés financières. Organe du PDC, le journal était soutenu à bout de bras par les dons de l'église catholique du can-

ton et par la Ville de Zürich. La nomination du très controversé évêque de Coire, Wolfgang Haas, dont dépendent les catholiques zürichoises, n'est pas étrangère à cette situation, de nombreux lecteurs ayant résilié leur abonnement suite aux articles parus dans les NZN à ce sujet. La concurrence avec les autres quotidiens de la place a fait le reste.

#### Cour suprême du canton de Zürich : le Conseiller National

##### Christoph Blocher acquitté

Christoph Blocher, Conseiller National UDC zürichoises et chef de l'entreprise EMS Chemie, a été acquitté par la Cour suprême du canton de Zürich. Il avait été accusé d'abus de confiance pour avoir vendu des actions de la filature d'Interlaken qui ne lui appartenait pas. Le tribunal est arrivé à la conclusion que l'on ne pouvait pas prouver que M. Blocher était coupable d'abus de confiance intentionnel. Adrian Gasser et la maison Schmid SA qui avaient entamé la procédure pénale privée contre M. Blocher devront supporter les frais de tribunaux et verser un dédommagement de 30.000 frs.s. au Conseiller National. L'objet du litige : les actions de l'ancienne filature d'Interlaken, depuis longtemps déficitaire. Celles-ci appartenait jusqu'en 1983 pour moitié à EMS Chemie, et pour moitié à une succursale de la COOP suisse. Au printemps 1983, la COOP revendait à Schmid SA ses actions, que M. Blocher refusa de céder. La COOP a ensuite renoncé à son contrat avec Schmid SA et, en

## Première radio lancée par satellite



"Opus Radio", une radio privée diffusant 24h sur 24 exclusivement de la musique classique, est entrée officiellement en fonction à Zürich à l'initiative de Roger Schawinski. Premier radiodiffuseur du pays à connaître une audience internationale par le biais du satellite, son programme peut déjà être capté par un million de ménages suisses. "Opus Radio" est soutenue par une société anonyme du même nom, disposant d'un capital propre de 100.000 frs.s. et de 1,1 million de frs.s. de capitaux étrangers. Outre la publicité traditionnelle, la radio privée introduit le sponsoring sur ses ondes. Les principaux actionnaires sont la banque Julius Bär, les éditions "Tages Anzeiger", la coopérative Migros, ainsi que Roger Schawinski et Hugo Bigi. Les institutions culturelles locales - à savoir l'Opéra, la Tonhalle et le département culturel de la Ville - sont également engagées à raison d'un pour cent chacune.

été 1983, M. Blocher revenait l'ensemble des actions à l'entreprise de filature allemande Südolle. Il a été juridiquement reconnu plus tard que M. Gasser était néanmoins propriétaire des actions vendues par COOP. La Cour suprême est également arrivée à cette conclusion. Mais, selon elle, on ne peut prouver que M. Blocher avait eu l'intention - directe ou indirecte - de s'approprier les actions contestées. Le

Conseiller National ne savait pas, au moment de la vente, qu'Adrian Gasser était véritablement propriétaire de 50% des actions, puisque COOP avait renoncé au contrat. C'est cette thèse qui a été donc retenue par la Cour suprême du canton de Zürich. ■

#### fin de la page 9

se du repli sur nous-mêmes, clore ce chapitre de notre histoire et nous consacrer corps et âme aux véritables tâches de l'avenir. Les analyses critiques, parfois trop critiques, je le concède - concernant la compétitivité de la Suisse - devraient être accueillies favorablement et discutées dans le public, et pas seulement dans les milieux universitaires et politiques. Ce sont les leaders d'opinion, dans la politique et les médias, qui devraient assumer cette tâche de sensibilisation du public. Lorsque les citoyens comprendront que c'est leur niveau de vie et celui de leurs enfants qui est en jeu, ils seront prêts à agir ; s'ils ne le font pas, ils resteront éternellement dans leur cocon. Dans notre démocratie, beaucoup de temps s'écoule entre les semaines et les moissons ; c'est donc maintenant qu'il nous faut commencer à semer. ■